

## DÉCLARATION D'ORGANON SUR L'ESCLAVAGE MODERNE – 2023

### INTRODUCTION

La présente déclaration est faite conformément au *Modern Slavery Act* de 2018 de l'Australie, au *Modern Slavery Act* de 2015 du Royaume-Uni et à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de 2023 du Canada. Elle définit les mesures prises par Organon & Co. (« **Organon** »), les entités déclarantes énumérées ci-dessous, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, afin de déterminer et de contrer les risques d'esclavage moderne <sup>1</sup> dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

### ENTITÉS DÉCLARANTES

La présente déclaration est soumise par les entités déclarantes d'Organon indiquées dans le bloc-signature de la déclaration.

### STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

#### À PROPOS D'ORGANON

Organon a été mise sur pied en tant qu'entreprise dérivée de Merck & Co., Inc. de Rahway, New Jersey, États-Unis le 3 juin 2021.

Organon est une société mondiale de soins de santé axée sur l'amélioration de la santé des femmes tout au long de leur vie. L'entreprise dispose d'un portefeuille de plus de 60 médicaments et produits dans une gamme de domaines thérapeutiques variés. Grâce à son portefeuille de produits en santé des femmes, à l'expansion de son activité de biosimilaires et à la stabilité des ventes de ses médicaments d'origine, les produits d'Organon génèrent de solides flux de trésorerie qui viendront soutenir des investissements dans l'innovation et de futures perspectives de croissance. En outre, Organon est à l'affût de possibilités de collaboration avec des sociétés biopharmaceutiques innovantes qui souhaitent commercialiser leurs produits en tirant parti de son envergure et de sa présence sur les marchés internationaux à forte croissance.

Organon œuvre à l'échelle internationale avec une portée géographique importante et des capacités commerciales de calibre mondial. Elle compte environ 9 300 employés. Le siège social d'Organon est situé à Jersey City, au New Jersey, États-Unis, et une liste de nos emplacements dans le monde est disponible sous [Organon Global Locations \(https://www.organon.com/menat-en/contact-us/global-locations/\)](https://www.organon.com/menat-en/contact-us/global-locations/).

---

<sup>1</sup> Le terme « esclavage moderne » décrit les situations dans lesquelles la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter les victimes et miner leur liberté. L'esclavage moderne prend de nombreuses formes, notamment l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dettes, les pratiques trompeuses de recrutement pour le travail ou les services, les pires formes de travail des enfants (où les enfants sont exploités par des pratiques s'apparentant à l'esclavage ou sont exposés à du travail dangereux) et le mariage forcé.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site <http://www.organon.com>.

## NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous fabriquons, conditionnons et distribuons des produits dans plus de 157 pays et territoires du monde. Nous avons établi des relations d'affaires avec plus de 16 000 fournisseurs et partenaires. Notre réseau comprend environ 485 fournisseurs directs (y compris des partenaires manufacturiers externes), 540 fournisseurs de biens d'investissement, 15 000 partenaires indirects et 450 fournisseurs de services de recherche. Nous avons établi une présence dans 69 pays.

Nos fournisseurs directs nous fournissent des biens et des services comme du conditionnement, des composants et des ingrédients. Les fournisseurs de biens d'investissement fournissent des biens et des services comme l'ingénierie et la construction. Nos fournisseurs indirects comprennent ceux qui fournissent des services comme la logistique, les déplacements et les réunions, la gestion des installations et le marketing. Nos fournisseurs de recherche comprennent ceux qui fournissent des fournitures de laboratoire et d'autres services.

## **RISQUES DE PRATIQUES D'ESCLAVAGE MODERNE**

### DANS NOS ACTIVITÉS

Nous croyons qu'il y a un risque minimal qu'Organon cause, contribue ou soit liée à des cas d'esclavage moderne dans le cadre de ses propres activités. Nous ne nous livrons pas à des activités commerciales à forte intensité de main-d'œuvre qui font appel à des travailleurs peu qualifiés ou à des travailleurs migrants étrangers. Nous avons mis en place des pratiques rigoureuses en matière de main-d'œuvre, d'emploi et de recrutement.

L'industrie pharmaceutique est hautement réglementée et n'est généralement pas reconnue comme un secteur qui pose un risque important d'esclavage moderne, comparativement à d'autres secteurs (p. ex., l'agriculture, la construction, l'électronique, l'extraction et l'exploitation minière, l'accueil, les textiles, le vêtement, la foresterie, la pêche, la transformation des aliments et le transport).

### DANS NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous avons déterminé que le risque de pratiques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement est principalement associé à notre recours à des fournisseurs tiers et à des fournisseurs de services qui exercent leurs activités dans des pays reconnus comme présentant un risque important d'esclavage moderne, notamment ceux répertoriés dans l'Indice mondial de l'esclavage de la fondation Walk Free, ainsi que d'autres sources de données externes reconnues sur l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Nous reconnaissons que les entreprises ayant des chaînes d'approvisionnement qui s'étendent dans des pays à haut risque sont potentiellement confrontées à des risques plus élevés d'esclavage moderne. Notre entreprise peut être indirectement exposée à des risques d'esclavage moderne par l'entremise de nos chaînes d'approvisionnement, puisque certains de nos fournisseurs tiers et fournisseurs de services exercent leurs activités dans des pays où l'esclavage moderne est répandu.

## **MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET CONTRER LES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE**

### DANS NOS ACTIVITÉS

Depuis juin 2021, en tant qu'entreprise publique autonome, nous avons travaillé et travaillons continuellement à détecter et à contrer les risques d'esclavage moderne dans nos propres activités par les moyens suivants :

**Code de conduite d'Organon** – Respecter et appliquer les valeurs et les normes fondamentales de notre entreprise, telles qu'énoncées dans notre Code de conduite. Nous les considérons comme le fondement du succès de notre entreprise. Elles s'appliquent à l'échelle mondiale, peu importe où nous faisons des affaires.

**Normes** – Respecter et maintenir les normes de l'entreprise sur l'esclavage moderne et la traite des personnes. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent notre [Code de déontologie des partenaires commerciaux](http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/code-of-conduct/) (<http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/code-of-conduct/>) (« **CDPC** ») et nos [Attentes en matière de performance des fournisseurs](http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/supplier-performance-expectations/) (<http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/supplier-performance-expectations/>).

**En parler** – Favoriser un environnement où les employés se sentent en sécurité pour exprimer leurs préoccupations. Nous comptons sur les employés pour dénoncer les violations potentielles de notre Code de conduite, de nos politiques, de nos procédures, de la loi ou d'autres inconduites, y compris celles qui suggèrent de l'esclavage moderne. De même, nous encourageons nos fournisseurs à s'exprimer et à signaler leurs préoccupations, conformément à notre CDPC. Nous sommes déterminés à enquêter sur tout rapport faisant état d'incidents potentiels d'esclavage moderne dans tout aspect de nos activités et affirmons que nous prendrons toutes les mesures appropriées pour corriger tout incident confirmé d'esclavage moderne dans nos activités.

**Ton donné par la direction** – Les communications des hauts dirigeants soulignent l'importance de l'éthique et de l'intégrité et l'importance de parler haut et fort et de signaler les questions et les préoccupations avant qu'elles ne deviennent un plus gros problème.

**Voies de communication** – Maintenir des voies de communication multiples pour que les employés et autres personnes puissent facilement poser des questions ou signaler des préoccupations. Les employés peuvent signaler leurs préoccupations à leurs gestionnaires, aux ressources humaines, à la conformité ou aux affaires juridiques.

#### **Outil « Parlez haut et fort »**

Fournir un outil d'expression. L'outil Parlez haut et fort [EthicsPointOrganon](https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/76765/report.html) (<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/76765/report.html>) est exploité par un tiers indépendant et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il permet aux employés de soulever des préoccupations ou de poser des questions en toute confidentialité et, s'ils le préfèrent, de façon anonyme, dans la langue de leur choix, par téléphone ou par Internet.

**Enquêtes** – Toutes les allégations d'inconduite font l'objet d'une enquête conformément au processus d'intervention pour la visibilité des problèmes de conformité de notre entreprise, qui favorise la confidentialité, la dignité et le respect, l'objectivité et la rapidité, et l'absence de représailles.

**Mesures correctives** – Nous prenons les infractions au sérieux. Des mesures correctives et disciplinaires sont prises à l'égard des employés qui ont commis une inconduite selon les

conclusions d'une enquête supervisée de façon indépendante par nos équipes d'enquête des services Éthique et assurance de la conformité, Audit interne et/ou Affaires juridiques.

**Formation** – Les nouveaux employés et les employés existants reçoivent une formation annuelle sur le Code de conduite de l'entreprise, au moyen d'une série de cours en ligne sur la conformité. L'achèvement des formations est surveillé de près et signalé à la haute direction.

**Responsabilisation** – Assurer la responsabilisation. Tous les employés ont la responsabilité de : 1) respecter le Code de conduite de notre entreprise; 2) se conformer à toutes les politiques pertinentes; et 3) déclarer les préoccupations. Les infractions prouvées peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

#### DANS NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Pour aider à gérer et à contrer les risques d'esclavage moderne (ainsi que d'autres secteurs de risque associés aux relations d'affaires avec des tiers), notre service mondial de gestion des fournisseurs de l'approvisionnement (« **GPSM** ») a établi un programme de gestion des risques avec les tiers. Les risques d'esclavage moderne sont pris en compte dans le cadre de nos activités de gestion des risques liés aux tiers et sont inclus dans un questionnaire d'autoévaluation remis aux fournisseurs concernés.

Nous reconnaissons que des risques d'esclavage moderne peuvent également exister dans la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, y compris chez les fournisseurs de nos fournisseurs principaux. Le Sous-comité des droits de la personne et du travail de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (« **PSCI** ») a déterminé que plusieurs matières<sup>2</sup> couramment utilisées dans notre industrie méritent un examen plus approfondi. Nous prévoyons poursuivre nos efforts (en collaboration avec la PSCI) pour nous assurer que les fournisseurs avec lesquels nous travaillons sont évalués et vérifiés de façon appropriée et que les matières que nous utilisons sont obtenues de façon responsable.

En 2023, nous nous sommes continuellement efforcés de détecter et de contrer les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement par les moyens suivants :

**Sélection des fournisseurs** – Chercher à sélectionner des fournisseurs qui sont socialement responsables et qui partagent les engagements de notre entreprise en matière d'éthique et de pratiques commerciales conformes à la loi. Notre objectif est d'obtenir des services, des biens, des ingrédients actifs, des composants, des produits finis ou d'autres produits d'une manière légale, équitable et conforme aux principes énoncés dans notre CDPC.

**Attentes** – Établir et communiquer nos attentes à l'égard des fournisseurs, notamment en ce qui a trait au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des personnes. Nous utilisons notre CDPC pour communiquer nos attentes. Il a été traduit dans la plupart des pays où Organon exerce ses activités.

**Cartographie de la chaîne d'approvisionnement** – Déterminer lesquels de nos fournisseurs exercent leurs activités dans des pays connus pour présenter des risques importants d'esclavage moderne. Nous utilisons ces renseignements pour déterminer le niveau de diligence raisonnable et d'audit qui peut être nécessaire.

---

<sup>2</sup> Caoutchouc, maïs, huile de palme, aluminium, vernis à la gomme-laque, verre, sucre, talc; huile de poisson; graines/huile de ricin; soja; cellulose; éthanol; cire de carnauba.

**Diligence raisonnable** – Exercer une diligence raisonnable appropriée à l'égard des fournisseurs de manière à déterminer le niveau de risque présenté par les fournisseurs, y compris les fournisseurs directs de matières et les partenaires fabricants contractuels existants ou éventuels.

Notre processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et du travail (« DPT ») cible les fournisseurs directs de matières, y compris les fournisseurs manufacturiers externes et les fabricants contractuels, quel que soit leur emplacement géographique.

Un questionnaire d'autoévaluation est utilisé pour recueillir de l'information sur les questions liées aux DPT, y compris pour évaluer le libre choix d'emploi et vérifier que le travail forcé n'est jamais utilisé, et comprenant des divulgations sur l'esclavage et la traite, le travail des enfants et des jeunes travailleurs, les pratiques d'emploi, des divulgations sur les employés, le traitement équitable, les salaires et avantages sociaux, les heures de travail et la liberté d'association.

Les informations recueillies dans le cadre du processus de diligence raisonnable sont utilisées pour déterminer l'acceptabilité des pratiques locales des fournisseurs. Tous les signaux d'alarme relevés lors du processus de diligence raisonnable sont examinés, analysés et utilisés pour éclairer notre processus de sélection des fournisseurs et de gestion des risques.

**Contrats** – Demander aux fournisseurs de s'engager par écrit à respecter les principes énoncés dans notre CDPC dans le cadre de nos contrats et ententes. Nos modèles de contrat standard contiennent également des clauses sur le respect des lois, les pratiques commerciales éthiques, le droit de vérifier/inspecter, ainsi que la résiliation de contrat. Le cas échéant, nous envisageons d'inclure un libellé contractuel supplémentaire sur l'esclavage moderne dans nos ententes avec certains fournisseurs.

**Vérification** — Lorsqu'appropriés, des audits relatifs aux DPT pourraient être effectués selon une approche fondée sur les risques dans certaines installations de fournisseurs afin de vérifier leur conformité aux attentes de notre entreprise (comme il est indiqué dans notre CDPC) et en travaillant avec eux pour corriger les non-conformités relevées.

**Mesures correctives** – Effectuer un suivi et soumettre des rapports (à la haute direction) sur la fermeture des mesures correctives prises par les fournisseurs pour corriger les non-conformités (lacunes/préoccupations) révélées par l'audit DPT des fournisseurs.

**Gouvernance** – Le risque et la conformité des tiers sont intégrés et parrainés par le GPSM. Il collabore avec les bureaux de conformité et facilite la diligence raisonnable des fournisseurs en plus d'assurer une surveillance, un suivi et des rapports indépendants et objectifs en ce qui concerne les risques présentés par les tiers.

**Engagement** – Mobiliser et solliciter les commentaires des parties prenantes concernées, notamment sur les risques et les enjeux liés à l'esclavage moderne, y compris le GPSM, le Bureau de l'éthique et de la conformité, le service des Affaires juridiques, le service Santé et environnement mondial et le Bureau de la responsabilité d'entreprise.

**Formation** : Former des professionnels GPSM responsables de la sélection, de la supervision et de la surveillance des fournisseurs.

**Collaboration** : Travailler avec le Sous-comité des droits de la personne et du travail de la PSCI pour élaborer du matériel de formation sur l'esclavage moderne et en partageant les connaissances dans l'ensemble de notre industrie et avec nos fournisseurs.

## POLITIQUES

Organon est fière d'agir de façon éthique, juste et intègre, notamment en reconnaissant et en respectant les droits de la personne. Nous incarnons cette attitude dans notre [Code de conduite](http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/code-of-conduct/) (<http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/code-of-conduct/>) et d'autres politiques (<http://www.organon.com/about-organon/policies-disclosures/>).

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs adhèrent à notre [Code de déontologie des partenaires commerciaux \(CDPC\)](http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/business-partner-code-of-conduct/) (<http://www.organon.com/about-organon/mission-vision-and-values/business-partner-code-of-conduct/>), qui est fondé sur notre Code de conduite, ainsi qu'aux Principes pour une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement et aux 10 Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Notre CDPC exige de nos fournisseurs qu'ils traitent leurs effectifs avec dignité et respect, et plus précisément qu'ils évitent de : i) recourir à toute forme de travail forcé ou involontaire, y compris le travail sur la base d'une servitude pour dette, le travail de prisonniers ou les contrats d'apprentissage; ou ii) pratiquer ou soutenir toute forme d'esclavage moderne ou de traite des personnes.

## VÉRIFICATION

Depuis juin 2021, Organon a exigé de tous ses nouveaux fournisseurs directs (ainsi que de certains fournisseurs indirects et de recherche dans certaines régions géographiques en fonction des critères d'établissement de la portée) qu'ils remplissent et retournent un questionnaire d'autoévaluation pour le Bureau de l'éthique et de la conformité avant de conclure un contrat ou une entente avec nous.

## RESPONSABILISATION INTERNE

Dans notre entreprise, tous les employés ont les responsabilités suivantes : 1) respecter les valeurs et les normes énoncées dans notre propre Code de conduite; 2) se conformer à toutes les politiques pertinentes de l'entreprise; et 3) signaler les préoccupations en matière de conformité. Les employés peuvent faire part de leurs préoccupations à leur superviseur, aux Ressources humaines, aux Affaires juridiques ou au Bureau de l'éthique et de la conformité. Ils sont également encouragés à utiliser l'outil [Parlez haut et fort à https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/qui/76765/index.html](https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/qui/76765/index.html) pour signaler leurs préoccupations. Nous enquêtons sur toutes les allégations d'inconduite. Les violations du Code de conduite ou des politiques de notre entreprise peuvent entraîner diverses mesures correctives et, dans certains cas, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

## À PROPOS DE NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Être une entreprise éthique, c'est beaucoup plus que simplement respecter la lettre de la loi. Mais il s'agit d'une étape importante.

Dans le cadre de notre engagement en matière d'éthique et de responsabilité sociale, notre première démarche consiste toujours à nous conformer aux lois et règlements qui régissent la façon dont nous commercialisons et vendons nos médicaments et autres produits de santé.

Nous avons un programme de conformité qui :

- cherche à prévenir, détecter et résoudre les violations potentielles de la loi ou de la politique de l'entreprise; et
- est régulièrement revu et ajusté pour s'assurer que nous l'adaptions à l'évolution de nos activités et aux risques associés en matière de conformité.

Notre conseil d'administration et la haute direction, y compris le chef, Éthique et conformité de l'entreprise, supervisent le programme mondial de conformité de l'entreprise, y compris les politiques, les procédures, l'éducation et les formations en matière de conformité.

De plus, nous :

- exigeons des employés qu'ils signalent les infractions potentielles à la loi ou à la politique de l'entreprise;
- assumons la responsabilité d'intervenir rapidement en cas d'infraction potentielle;
- prenons des mesures disciplinaires au besoin;
- examinons si les infractions relevées sont en partie attribuables à des lacunes dans nos politiques, nos pratiques ou nos contrôles internes et, le cas échéant, prenons les mesures appropriées pour prévenir de futures infractions.

### **ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'IMPACT DE NOS ACTIONS**

En 2023, nous n'avons relevé aucune occurrence de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Nous élaborons des indicateurs de rendement clés (« IRC ») pour nous aider à évaluer l'efficacité de nos efforts afin de contrer les risques d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à cerner les possibilités d'amélioration de nos programmes. À la suite du lancement d'Organon, le 3 juin 2021, plus de 10 400 employés ont suivi une formation sur notre Code de conduite et 19 évaluations des fournisseurs ont été effectuées en ce qui a trait aux droits de la personne et du travail (DPT). Ces évaluations n'ont révélé aucun risque important.

Les IRC pour 2023 :

- Plus de 9 000 employés ont suivi la formation sur le Code de conduite qui leur a été assignée.<sup>3</sup>
- 48 évaluations DPT de fournisseurs effectuées<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Assignée chaque année à tous les employés du monde entier.

<sup>4</sup> Entreprises dans le cadre du contrôle préalable initial et continu des fournisseurs, gérées et supervisées par le GPSM.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

Nous poursuivrons nos efforts pour cerner, évaluer et contrer les risques d'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Ces efforts comprendront notamment :

- enquêter rapidement sur toute préoccupation signalée;
- mener d'autres exercices de diligence raisonnable des fournisseurs en ce qui a trait aux DPT afin d'identifier et de gérer les risques;
- le cas échéant, vérifier la conformité de certains fournisseurs avec nos normes sur les DPT;
- tenir les fournisseurs responsables de la résolution des non-conformités révélées par les vérifications DPT;
- participer aux activités et aux initiatives du Sous-comité des droits de la personne et du travail de la PSCI.

## **CONSULTATION**

Cette déclaration a été préparée en consultation avec les intervenants internes concernés directement impliqués dans la gestion des risques liés à l'esclavage moderne et à la traite des personnes, y compris les représentants de la haute direction, de nos services GPSM et Affaires juridiques, du Bureau de l'éthique et de la conformité et du Bureau de la responsabilité sociale.

Les administrateurs de la société représentant les conseils d'administration d'Organon et des entités déclarantes énumérées à l'annexe de la présente déclaration ont examiné la présente déclaration et se sont consultés au sujet de son contenu avant sa publication. Les approbations sont indiquées dans la section ci-dessous.

## **APPROBATIONS**

Cette déclaration a été approuvée par les conseils d'administration respectifs d'Organon Pharma Pty Limited, Organon Pharma (UK) Limited et Organon Canada Inc. :



La version originale été signée le 29 mai, 2024

---

Nom : Nirelle Tolstoshev  
Titre : Director  
Organon Pharma Pty Limited  
Date : 29 mai 2024

La version originale a été signée le 29 mai, 2024

---

Nom : Sandy Lindsey  
Titre : Director  
Organon Pharma (UK) Limited  
Date : 29 mai 2024

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, et en particulier à l'article 11 de cette loi, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

La version originale a été signée le 29 mai, 2024

---

Nom : Michael Casia  
Titre : Président et directeur général  
Organon Canada Inc.  
Date : 29 mai 2024  
J'ai le pouvoir de lier Organon Canada Inc.

## **ANNEXE**

Aux fins de la conformité aux exigences de déclaration contenues dans le Modern Slavery Act 2018 de l'Australie, l'entité déclarante pertinente est Organon Pharma Pty Limited (numéro d'entreprise australienne 637 107 512).

Aux fins de la conformité aux exigences de déclaration contenues dans le Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni, les entités déclarantes pertinentes sont : Organon Pharma (UK) Limited.

Aux fins de la conformité aux exigences de déclaration contenues dans la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2023 du Canada, les entités déclarantes pertinentes sont : Organon Canada Inc., une société qui emploie 159 personnes (numéro d'entreprise canadienne : 1180659-9).